



**Vos élus titulaires :**

Présidente : Pascale DEMAY  
Vice-président : Pierre HOMAND  
Trésorière : Angèle COTE  
Secrétaire général : Xavier NESTEL

**Vos élus suppléants :**

Marie-Bernard MARIN  
Nicolas ROMAIN

**Formation restreinte :**

Pascale DEMAY  
Pierre HOMAND  
Angèle COTE

**Commission de conciliation :**

Marie-Bernard MARIN  
Angèle COTE  
Xavier NESTEL

**Chambre disciplinaire de 1<sup>ère</sup>  
instance :**

Pdt titulaire :  
M Fabien PUGLIERINI  
Pdt suppléant :  
Mme Nadia ZEUDMI-SAHRAOUI

Membres titulaires :  
Nicolas ROMAIN

Membres suppléants :  
Pascale DEMAY  
Pierre HOMAND

**Commission « Jeunes diplômés » :**

Xavier NESTEL  
Pierre HOMAND  
Angèle COTE

**Commission « Dérogation, éthique  
et déontologie » :**

Pascale DEMAY  
Pierre HOMAND  
Angèle COTE  
Xavier NESTEL  
Marie-Bernard MARIN  
Nicolas ROMAIN

Edito

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Comme vous le savez probablement, le Conseil régional de Bourgogne va procéder, le **22 MAI 2015**, à son troisième renouvellement et plusieurs postes de suppléants comme de titulaires sont à pourvoir.

Je vous invite donc à vous exprimer par le vote mais aussi à présenter votre candidature au poste de Conseiller régional pour faire entendre votre voix et celle de vos consœurs et confrères.

C'est en effet l'une des rares occasions pour les professionnels de santé que nous sommes de découvrir un autre univers, différent de celui de nos cabinets, et c'est aussi l'opportunité de s'exprimer sur l'avenir de notre profession et les évolutions que vous souhaitez lui apporter.

J'insiste sur le fait que votre implication est la seule façon de faire vivre le **C.R.O.P.P. BOURGOGNE** et de vous représenter au niveau régional et national (ce sont en effet les conseillers régionaux qui élisent les conseillers nationaux... )

Vous recevrez toutes et tous, en temps voulu toutes les informations sur les modalités pratiques du dépôt de candidature ainsi que le matériel de vote accompagné d'une notice explicative.

Je vous remercie par avance de votre implication, de votre participation à ces élections et vous souhaite à toutes et à tous au nom du C.R.O.P.P. Bourgogne mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Bien confraternellement.

P.HOMAND, Vice-Président.

**Sommaire**

- Dossier pratique : l'accessibilité de vos cabinets, qui peut vous aider ?
- Mise à jour « Dossier pratique : Accueillir un stagiaire »
- Intervention en E.H.P.A.D.
- Site internet : attention aux démarcheurs
- Accueil des nouveaux diplômés
- Mouvements au Tableau
- Agenda du C.R.O.P.P
- Budget prévisionnel

## DOSSIER PRATIQUE : l'accessibilité de vos cabinets, qui peut vous aider ?

L'accessibilité de nos cabinets, nous sommes tous conscients de cette nécessité. Oui, mais comment faire et à qui s'adresser pour nous guider dans nos démarches ?

Le site internet : [www.accessibilite.gouv.fr](http://www.accessibilite.gouv.fr) a vocation à répondre à toutes vos interrogations : mise en place d'un agenda d'accessibilité programmée, réalisation de diagnostic, fiches pratiques....

Des correspondants départementaux sont à votre disposition au sein de chaque D.D.T. (Direction Départementale du Territoire).

- D.D.T. 89 :  
Mme Hélène APTEL  
03.86.48.41.11  
3 rue Monge – BP79 – 89011 AUXERRE CEDEX
- D.D.T. 21 :  
M. Bernard GOURNAY  
03.80.29.43.51  
57 rue de Mulhouse – 21033 DIJON CEDEX
- D.D.T. 71 :  
M. Benoît LANGARD  
03.85.21.29.71  
37 boulevard Henri Dunant – BP94029 – 71040 MACON CEDEX 9
- D.D.T. 58 :  
03.86.71.71.25  
2 rue des Pâtis – BP30069 – 58020 NEVERS CEDEX

## Mise à jour « Dossier Pratique : Accueillir un stagiaire »

Jusqu'à la nouvelle réforme, les étudiants ne pouvaient légalement effectuer qu'un stage d'observation « passif ».

Désormais, suite à la réingénierie du D.E, les étudiants de 3ème année (semestre 5 et 6 de leur formation) ont l'obligation d'effectuer des stages « actifs » d'initiation à la vie professionnelle au cours desquels ils pourront effectuer **seuls** des actes auprès des patients.

Ce stage a pour but d'assurer l'illustration et le complément pratique de l'enseignement dispensé dans les instituts de Formation.

Un modèle de convention a été élaboré et validé par l'O.N.P.P. en Janvier 2014 et est téléchargeable sur [www.onpp.fr](http://www.onpp.fr) (Voir également Repères N°19)

## Intervention en E.H.P.A.D.

Dans le cadre de votre activité libérale, vous êtes amenés à accomplir des soins au domicile des patients. Parfois ces soins à domicile sont dispensés auprès de patients qui résident dans des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.).

Les contrats proposés par ces établissements trop souvent inadaptés à la profession a conduit le Conseil national de l'Ordre à mettre en place **un modèle de convention téléchargeable** sur le site [www.onpp.fr](http://www.onpp.fr) (Accès professionnels → Vos outils → Les contrats) ou sur simple demande auprès du secrétariat de votre Conseil régional.

## Site internet : attention aux démarcheurs

Certains d'entre nous ont été contactés (ou le seront) par des sociétés privées qui proposent de réaliser gratuitement votre site, mais qui demandent de signer un contrat d'engagement (souvent de plusieurs années) et vous garantissent d'être en « 1<sup>ère</sup> page » sur les moteurs de recherche les plus fréquentés.

Cette méthode est illégale et transgresse notre déontologie. De plus elle engendre aussi des coûts très élevés : les mensualités peuvent avoisiner les 200 euros.

Ne vous laissez pas influencer par ces sociétés qui prétendent œuvrer sous le couvert de notre Ordre national. Aucun organisme ne peut se prévaloir d'un partenariat ou d'un accord avec l'Ordre.

Chaque professionnel pédicure-podologue peut créer son site internet, mais afin de garder l'éthique et l'esprit déontologique de notre profession, l'Ordre a mis en place une « Charte applicable aux sites internet des pédicures-podologues » disponible sur [www.onpp.fr](http://www.onpp.fr) ou sur simple demande auprès du secrétariat de votre Conseil régional. Cette charte vous guidera dans votre démarche de création de site. Une fois finalisé, le projet doit être transmis au C.R.O.P.P. qui vérifiera le caractère non commercial et non publicitaire du site avant sa mise en ligne.

Source : Bulletin d'information n°18 du C.R.O.P.P. Champagne-Ardenne

## Accueil des nouveaux diplômés

C'est à l'issue du Conseil du 15 septembre 2014 que nous avons accueilli les jeunes diplômés 2014. Comme tous les ans, Pierre HOMAND, notre Vice-Président, a profité de cette rencontre pour rappeler aux nouveaux venus les missions de l'Ordre et les lignes essentielles de notre Code de Déontologie.

Nous leurs souhaitons nos meilleurs vœux de réussite !



## Mouvements au Tableau

### Cessation d'activité :

Annick MAURIANGE (89)

### Nouvelles inscriptions :

Valentin JUILLIARD (71)

Arnaud MARESCHAL (58)

Estelle PHILIPPEAUX (71)

### Transferts vers une autre région :

Frank BOURGEOIS

Valentine TOULLEC

Arnaud MARESCHAL

### Transferts en Bourgogne :

Vanessa ZECCHIN (21)

Christophe SASSI (21)

Julie MIGNARDOT (21)

Gwenaëlle LEFAIX (21)

**Vous déménagez, vous changez de situation...  
n'oubliez pas de contacter votre C.R.O.P.P. pour  
la mise à jour de votre dossier.**

## Rappel : la R.C.P. c'est tous les ans !

A chaque renouvellement, pensez à nous envoyer votre attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

Par courrier : C.R.O.P.P. Bourgogne, 9 avenue de la Résistance 89000 AUXERRE

Par mail : [contact@bourgogne.cropp.fr](mailto:contact@bourgogne.cropp.fr)

N'hésitez pas à demander à votre assureur de nous l'envoyer directement.

## Agenda du C.R.O.P.P

- 4 septembre : réunion des secrétaires administratives
- 12 septembre : réunion D.R.J.S.C.S.
- 15 septembre : Bureau et Conseil
- 3 octobre : Réunion A.R.S. « Groupement d'Action Territoriale » à Nevers
- 20 octobre : réunion du C.L.I.O.R.
- 24 novembre : Bureau et Conseil
- 12 janvier 2015 : Bureau et Conseil
- 21 janvier 2015 : réunion interrégionale (Bourgogne, Franche-Comté, Alsace, Lorraine)

## Budget prévisionnel 2015

CROPP Budget prévisionnel 2015	
Subventions reçues	40000
Quotités	13400
Facturation ONPP - CROPP	500
<b>Total ENCAISSEMENTS</b>	<b>53900</b>
Achats ONPP - CROPP	720
Électricité et gaz	1700
Fournitures de bureau	600
Locations immobilières + Charges locatives	6806
Locations diverses	420
Entretien et réparations	420
Indemnités élus	12000
Déplacements SNCF + voiture péage, hôtel	4200
Missions réceptions restaurants	1360
Frais postaux	1400
Téléphonie	830
<b>Total AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>30456</b>

Taxe sur les salaires	1600
Formation professionnelle continue	130
Taxes foncières, habitation, ordures ménagères	740
<b>Total IMPOTS ET TAXES</b>	<b>2470</b>
Rémunération du personnel	18500
Charges sociales	5550
<b>Total CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>24050</b>
Dotations aux amortissements	200
<b>Total PROVISIONS</b>	<b>200</b>
charges exceptionnelles	0
produits exceptionnels	0
Impôts sur les sociétés	20
<b>Total Exceptionnel</b>	<b>-20</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-3296</b>

### Comité de rédaction :

Directeur de publication : Pascale DEMAY ; Rédaction : Pascale DEMAY, Pierre HOMAND ; Mise en page : Elodie MARANDON

ISSN : 1961-6821 – Dépôt légal : janvier 2015 - IPNS

Conseil Régional de l'Ordre des Pédiçures-Podologues Bourgogne  
9, avenue de la Résistance 89000 AUXERRE (derrière la gare SNCF)  
Tél : 0386189295 Fax : 0386189287 e-mail : [contact@cropp.bourgogne.fr](mailto:contact@cropp.bourgogne.fr)

Ouverture du lundi au vendredi  
de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00